

## **Violences faites aux enfants au Burkina Faso : rôle des attitudes personnelles et des normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle**

YENTEMA ONADJA<sup>1</sup>

### **RÉSUMÉ**

Les études portant sur les violences faites aux enfants sont nécessaires pour accélérer les progrès vers la prévention de cette pratique néfaste. Cette étude examine l'influence des attitudes personnelles des enfants et des normes communautaires perçues concernant la punition verbale et corporelle sur les violences subies par les enfants au Burkina Faso. L'analyse repose sur un échantillon représentatif de 5 504 enfants âgés de 12 à 17 ans, issu d'une enquête nationale réalisée entre mars et juin 2018 par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) dans les 13 régions du pays. Les résultats révèlent que l'acceptation de la punition verbale parentale ainsi que la perception par les enfants d'une tolérance communautaire envers la punition corporelle sont positivement associées à une exposition accrue aux violences faites aux enfants durant l'année écoulée. Ces résultats soulignent la nécessité de mettre en œuvre des approches programmatiques et interventionnelles telles que la mobilisation communautaire, les campagnes de communication de masse, la diffusion d'innovations sociales et les stratégies de prévention ciblées. Ces initiatives visent à transformer les normes sociales liées à la violence envers les enfants, que ce soit directement ou en influençant les attitudes et comportements.

**Mots clés :** Violences faites aux enfants, violence émotionnelle, violence physique, violence sexuelle, attitudes personnelles, normes communautaires perçues, punition verbale, punition corporelle, Burkina Faso

---

<sup>1</sup> Institut supérieur des sciences de la population, Université Joseph Ki-Zerbo, onadjayentema@yahoo.fr

## ABSTRACT

### **Violence against children in Burkina Faso: role of personal attitudes and perceived community norms related to verbal and corporal punishment**

Studies examining personal attitudes, social norms, and behaviors surrounding violence against children are needed to accelerate progress toward preventing this harmful practice. This study aims to analyze the influence of children's personal attitudes and perceived community norms related to verbal and corporal punishment on violence against children in Burkina Faso. The analysis was based on a representative sample of 5,504 children aged 12 to 17 who participated in a national survey carried out in March and June 2018 by the Higher Institute of Population Sciences (ISSP) in the 13 regions of Burkina Faso. We showed that acceptance of parental verbal punishment and children's perception that community norms were supportive of corporal punishment were found to be positively associated with violence against children during the past year. These findings highlight the need to implement programmatic and interventional approaches, including community mobilization, mass communication, diffusion of innovations and prevention strategies, in order to transform social norms related to childhood violence, either directly or indirectly by changing attitudes and behaviors.

**Keywords:** Violence against children, emotional violence, physical violence, sexual violence, personal attitudes, perceived community norms, verbal punishment, corporal punishment, Burkina Faso

## INTRODUCTION

**S**elon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la violence est « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès » (Krug et al., 2002). La violence à l'encontre des enfants se définit comme une violence exercée contre toutes les personnes âgées de moins de 18 ans (UN General Assembly, 1989). Elle fait référence à toutes les formes de violence physique ou mentale, de blessures et de mauvais traitements, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris les abus sexuels (UN General Assembly, 1989). La violence contre les enfants se manifeste sous des formes multiples, souvent superposées, et par différents auteurs, notamment les parents et les tuteurs, les enseignants, d'autres figures d'autorité, les dirigeants communautaires et religieux, les voisins, les pairs et les partenaires intimes des adolescents (Kohli et al., 2021). Elle se produit dans tous les contextes (y compris à la maison, dans la communauté, dans les écoles et autres institutions).

Une étude des données d'enquêtes représentatives à l'échelon national sur la prévalence de la violence à l'encontre des enfants dans 96 pays estime qu'un milliard d'enfants dans le monde ont été confrontés à des violences physiques, sexuelles ou psychologiques au cours de 2017, soit plus de la

moitié de tous les enfants âgés de 2 à 17 ans (Organisation mondiale de la Santé, 2018). Au Burkina Faso, un enfant sur quatre est affecté par au moins une forme de violence (UNICEF, 2020). Selon la même étude, le domicile familial est le lieu principal d'exercice de la violence faite aux enfants, jusqu'à 94 % des cas de violence s'étant produits dans ce milieu dans certains pays, et l'école est au second rang avec un peu plus de 25 %. Les pères et les mères sont les principaux auteurs des violences faites aux enfants (UNICEF, 2020). Les enfants courrent donc le plus grand risque d'être victimes de violence dans leur famille, où les adultes qui s'occupent d'eux commettent des violences physiques, sexuelles ou psychologiques comme moyen d'exprimer leur pouvoir ou leur contrôle, souvent dans le but de discipliner leurs enfants afin de promouvoir un bon comportement (Devries et al., 2018).

La violence faite aux enfants, dans toutes ses formes, peut avoir de profondes répercussions sur le développement émotionnel et physique, le comportement et l'intégration dans la société durant toute la vie des victimes (Repetti et al., 2002). Elle entraîne des conséquences sur la santé (blessures, VIH/sida, problèmes de santé mentale, augmentation progressive des maladies cardiovasculaires, du cancer, des maladies pulmonaires et du diabète) (Hillis et al., 2016). Les enfants qui vivent dans des familles et des quartiers présentant des niveaux élevés de violence conjugale ou d'autres formes de violence physique et émotionnelle sont plus susceptibles de présenter des troubles cliniques, de l'agressivité, de l'irritabilité et des difficultés interpersonnelles, et peuvent être plus susceptibles de commettre des violences conjugales à l'âge adulte (Klugman, 2014; Wolfe et al., 2003).

Malgré les conséquences néfastes de la violence, très peu d'études ont été entreprises au Burkina Faso (UNICEF, 2020) pour analyser les facteurs associés à la violence faite aux enfants. À ce jour, la plupart des études portant sur la violence au Burkina Faso se sont focalisées sur la violence faite aux femmes adultes (Decker et al., 2022) et non sur celle faite aux enfants ou aux adolescents, ou ont été orientées plus spécifiquement sur des populations vulnérables telles que les femmes déplacées internes (Yaogho et al., 2024). Par conséquent, il manque des données probantes pour soutenir les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans leurs actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux enfants. Pour accélérer les progrès vers la prévention de la violence faite aux enfants, les études qui examinent les attitudes personnelles, les normes sociales et les comportements entourant cette pratique néfaste sont nécessaires. En effet, la violence dans l'enfance est un problème social ancré dans une écologie sociale plus large, avec des facteurs de risque existant aux niveaux individuel, interpersonnel, familial, communautaire et sociétal (Craig et al., 2009; Young & Hassan, 2018). Les attitudes personnelles et les normes sociales sont un aspect essentiel de cette écologie sociale qui peut prévenir ou perpétuer la violence dans l'enfance (Boyce et al., 2016; Carlson et al., 2015). La présente étude vise à analyser l'influence des attitudes personnelles des enfants et des normes sociales (communautaires) liées à la punition verbale et corporelle sur les violences faites à leur égard au Burkina Faso.

Les normes sociales sont les règles perçues, informelles, et pour la plupart non écrites, qui définissent les actions acceptables et appropriées au sein d'un groupe ou d'une communauté donnée, guidant ainsi le comportement humain (Cialdini et al., 1990). Elles consistent en ce que nous faisons, ce que nous croyons que les autres font et ce que nous croyons que les autres approuvent et attendent de nous (Cialdini et al., 1990). Les normes sociales se situent donc à l'intersection entre le comportement, les croyances et les attentes (Lilleston et al., 2017). Les normes sociales sont apprises et acceptées dès le plus jeune âge, souvent dans la petite enfance, et elles sont maintenues en place par des sanctions sociales (punitions) pour le non-respect de la norme ou des avantages sociaux (récompenses) pour l'adhésion à la norme (Lilleston et al., 2017). Si les gens se conforment à la norme, ils s'attendent à être socialement acceptés ou récompensés; s'ils ne se conforment pas, ils s'attendent à être socialement punis ou exclus.

Il existe deux types de normes sociales : les normes descriptives et les normes injonctives. Les normes descriptives ou attentes empiriques sont les croyances sur ce que font les autres, indépendamment de l'approbation (Cialdini et al., 1990; Rimal & Real, 2005). Les normes descriptives conduisent à un comportement ou une pratique dans lesquels s'engage une personne parce qu'elle pense que d'autres membres de sa communauté et de son cercle social font de même (Cialdini et al., 1990). Quant aux normes injonctives ou attentes normatives, elles sont les croyances que les gens ont sur ce que les autres approuvent ou attendent d'eux (Cialdini et al., 1990; Rimal & Real, 2005). Les normes injonctives influencent le comportement lorsque les gens s'engagent dans une pratique parce qu'ils croient que ceux qui comptent pour eux s'attendent à ce qu'ils le fassent, en les récompensant socialement s'ils le font et en les sanctionnant s'ils ne le font pas (Cialdini et al., 1990).

Les normes sociales sont liées, mais distinctes, à la fois des attitudes personnelles et du comportement individuel (Lilleston et al., 2017). Le comportement individuel est ce que l'on fait, alors que les normes reflètent ce que l'on pense ou croit que les autres font. Les attitudes sont ce qu'un individu pense et ressent à propos d'un comportement ou d'une pratique, et s'il le juge favorablement ou défavorablement (Eagly & Chaiken, 2007). Lorsque les normes sociales sont socialement motivées (c'est-à-dire liées à la perception que l'on a de ce que les autres font ou s'attendent), les attitudes sont motivées individuellement et sont basées sur les croyances individuelles. Les attitudes peuvent être alignées sur les normes en vigueur, mais elles peuvent aussi s'y opposer (Lilleston et al., 2017). La force de la norme déterminera dans quelle mesure une personne s'engagera dans une pratique qui n'est pas alignée sur son attitude (Mackie et al., 2015). Les attitudes peuvent influencer si une personne adhère à une norme ou non; cependant, elles ne sont pas en elles-mêmes des normes (Lilleston et al., 2017).

Les mécanismes par lesquels les normes sociales influencent la violence dans l'enfance sont décrits dans un récent article de Lilleston et al. (2017). Ces auteurs soutiennent que les normes sociales sont l'un des moyens par lesquels la violence se « transmet » au sein des groupes. S'appuyant

sur les travaux de plusieurs auteurs (Bandura, 1986, 2003; Fishbein & Ajzen, 1977), Lilleston et al. (2017) soulignent qu'à travers la peur des sanctions sociales, le désir d'obtenir l'approbation et l'intériorisation d'un comportement normatif, les normes sociales perçues peuvent inciter les gens à perpétrer, tolérer ou contester la violence. Pour Lilleston et al. (2017), la motivation pour éviter les sanctions et gagner l'approbation de son groupe social est une force puissante ancrée dans la physiologie humaine. Se basant sur les travaux de Bandura (1986), Lilleston et al. (2017) soutiennent que le cerveau ressent la douleur sociale et physique de manière similaire, poussant parfois les gens à se conformer aux normes sociales même s'ils sont personnellement en désaccord avec l'attitude ou le comportement dominant. En outre, les gens sont socialisés selon des normes spécifiques dès le plus jeune âge, ce qui permet de considérer certaines idées et certains comportements acquis comme la seule façon de penser ou d'agir (Lilleston et al., 2017). La peur de la stigmatisation, de la culpabilité et de la honte contribue au maintien des pratiques courantes en décourageant les individus de remettre en question les normes en vigueur (Posner & Rasmussen, 1999).

Une revue systématique a cherché à explorer comment la littérature analyse les normes sociales et les châtiments corporels et/ou la discipline dans les pays à revenu faible et intermédiaire (Lokot et al., 2020). Trente-sept (37) études ont été incluses et dans la majorité des études, les normes sociales soutenant les châtiments corporels et/ou la discipline étaient soit néfastes, soit parfois protectrices (Lokot et al., 2020). Une autre étude menée dans 25 pays à revenu faible et intermédiaire a examiné comment les attitudes des femmes à l'égard de la violence domestique sont liées aux attitudes vis-à-vis des châtiments corporels et des comportements durs envers les enfants, et si les normes nationales concernant la violence domestique et les châtiments corporels sont liées à l'agression psychologique et à la violence physique envers les enfants (Lansford et al., 2014). Cette étude a révélé qu'une plus grande acceptation de la violence envers les épouses de la part des maris était liée à une plus grande acceptation du recours aux châtiments corporels pour élever les enfants (Lansford et al., 2014). Par ailleurs, Murphy et al. (2021) ont exploré la manière dont les attitudes des adolescents et des ménages ainsi que les normes de genre au niveau communautaire influencent les expériences de violence chez les jeunes adolescents (âgés de 10 à 12 ans) en Éthiopie. Selon ces auteurs, les normes communautaires avaient une plus grande influence sur la violence domestique contre les enfants que les attitudes des individus ou des soignants. Ce résultat a également été observé dans les zones rurales. Par contre, ce n'était pas le cas dans les zones urbaines où les attitudes individuelles étaient les plus influentes, et où les enfants qui avaient des opinions plus équitables déclaraient plus de violences. Ces résultats suggèrent que les enfants qui s'écartent des normes communautaires connaissent en conséquence des taux de violence plus élevés, ou il pourrait simplement être que les zones urbaines ont des communautés moins cohésives (Murphy et al., 2021).

## MÉTHODOLOGIE

### Source de données

Les données utilisées dans cette étude proviennent d'une enquête nationale sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso, qui a été réalisée par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) dans les 13 régions et 45 provinces du Burkina Faso entre le 22 mars et le 18 juin 2018. Cette étude a été commanditée par le ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire avec l'appui technique et financier de l'UNICEF et Save the Children. Trois dimensions de la violence faite aux enfants ont été considérées : la violence émotionnelle, la violence physique et la violence sexuelle. Les parents ou tuteurs ont répondu aux questions pour leurs enfants âgés de 0 à 11 ans. Les enfants âgés de 12 à 17 ans ont répondu directement aux questions, avec le consentement de leurs parents ou tuteurs. Notre analyse s'est portée sur les données collectées sur 5 504 enfants (garçons et filles) âgés de 12 à 17 ans, issus de ménages sélectionnés de façon aléatoire. Les violences mesurées dans cette étude sont celles qui ont été subies par les enfants âgés de 12 à 17 ans au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

### Variables

#### *Les variables dépendantes*

Trois types de violences faites aux enfants durant l'année écoulée ont été pris en compte dans cette étude. Il s'agit de (i) la violence émotionnelle, (ii) la violence physique et (iii) la violence sexuelle. Pour évaluer si les enfants avaient subi des violences émotionnelles, il leur a été demandé s'ils/elles avaient été insulté(e)s, « engueulé(e)s », « crié(e)s dessus », maudit(e)s, ou soumis(e)s à des propos humiliants au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (Anwar et al., 2020). La violence émotionnelle autodéclarée durant l'année écoulée a été analysée comme une variable binaire, prenant la valeur 1 si l'une des violences en question a été subie par l'enfant, et 0 autrement. La même approche est utilisée pour les deux autres types de violence, physique et sexuelle.

De même, pour évaluer si les enfants avaient subi des violences physiques, il leur a été demandé s'ils/elles avaient été frappé(e)s, tapé(e)s ou battu(e)s au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (Anwar et al., 2020). La violence physique autodéclarée durant l'année écoulée a été analysée comme une variable binaire (oui/non).

Pour évaluer si les enfants avaient subi des violences sexuelles, il leur a été demandé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête : s'ils/elles avaient subi des attouchements sexuels non désirés; si quelqu'un avait essayé d'avoir des rapports sexuels (notamment vaginaux, anaux ou oraux) sans leur consentement, mais n'avait pas réussi; s'ils/elles avaient subi des rapports sexuels forcés, notamment vaginaux, anaux ou oraux (Anwar et al., 2020). Au cours de l'analyse, nous avons

regroupé ces trois types d'abus sexuels dans une seule variable binaire prenant les valeurs « 1 » si l'enfant avait subi n'importe quel type d'abus sexuels et « 0 » dans le cas contraire.

Dans les analyses, deux variables dépendantes binaires distinctes ont été créées en combinant : (i) les violences physiques ou sexuelles subies par les enfants durant l'année écoulée (c'est-à-dire les violences impliquant un contact); (ii) les violences émotionnelles, physiques ou sexuelles subies par les enfants durant l'année écoulée (c'est-à-dire les violences impliquant un contact ou non).

***Les variables indépendantes principales : les attitudes personnelles des enfants et les normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle***

L'attitude de l'enfant à l'égard de la punition verbale a été mesurée à l'aide d'un indice sommatif dérivé de cinq questions se rapportant à l'approbation de l'usage de la punition verbale parentale lorsque l'enfant pratique certains comportements comme la fugue, la désobéissance, le refus d'aller à l'école, la consommation de drogue ou d'alcool, et le vol (voir tableau 1 ci-dessous; graphique A1 en annexe). Les modalités de réponses étaient 0 (non) et 1 (oui). L'indice a été créé en additionnant les modalités de réponse et regroupé en trois catégories : 0 si l'enfant n'accepte aucune justification de la punition verbale (non favorable), 1 si l'enfant accepte entre 1 et 2 justifications (assez favorable) et 2 si l'enfant accepte 3 justifications ou plus (très favorable).

L'attitude de l'enfant à l'égard de la punition corporelle a été mesurée à l'aide d'un indice sommatif dérivé de cinq questions se rapportant à l'approbation de l'usage de la punition corporelle parentale lorsque l'enfant pratique certains comportements comme la fugue, la désobéissance, le refus d'aller à l'école, la consommation de drogue ou d'alcool, et le vol (voir tableau 1 ci-dessous; graphique A2 en annexe). Les modalités de réponse étaient mesurées sur une échelle de Likert incluant 1 (pas du tout), 2 (légèrement) et 3 (fortement). Nous avons recodé les réponses en deux modalités : 0 (pas du tout) et 1 (légèrement/fortement). L'indice a été créé en additionnant les modalités de réponse et regroupé en trois catégories : 0 si l'enfant n'accepte aucune justification de la punition corporelle (non favorable), 1 si l'enfant accepte entre 1 et 2 justifications (assez favorable) et 2 si l'enfant accepte 3 justifications ou plus (très favorable).

Les normes communautaires perçues liées à la punition corporelle ont été mesurées en utilisant trois items portant sur la perception de l'enfant enquêté de ce que font les membres de sa communauté lorsque l'enfant s'engage dans certains comportements (normes descriptives), mais aussi sur ce que l'enfant enquêté pense que sa communauté pense qu'il convient de faire quand l'enfant pratique certains comportements (normes injonctives) (voir tableau 1 ci-dessous; graphique A3 en annexe). Les modalités de réponse étaient mesurées sur une échelle de Likert allant de 1 (tout à fait d'accord) à 5 (pas du tout d'accord). Nous avons recodé les réponses en deux modalités : en combinant les catégories 1 et 2 pour représenter la modalité 1 (oui, d'accord), et les autres catégories pour représenter 0 (non, en désaccord). Un indice a été créé en additionnant les réponses et

regroupé en trois catégories. Nous avons considéré les enfants ayant un score de 0 comme percevant que les normes communautaires étaient non favorables à la punition corporelle (normes perçues non favorables), 1 ou 2 comme percevant que les normes communautaires étaient assez favorables (normes perçues assez favorables), et 3 ou plus comme percevant que les normes communautaires étaient très favorables (normes perçues très favorables).

**TABLEAU 1**

Items constitutifs des attitudes personnelles des enfants et des normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle, ENVE-BF, 2018

Attitudes/normes communautaires perçues	Items constitutifs
Attitude de l'enfant à l'égard de la punition verbale	Si un enfant désobéit, est-il acceptable pour un parent de l'insulter?
	Si un enfant fugue, est-il acceptable pour un parent de l'insulter?
	Si un enfant ne veut pas aller à l'école, est-il acceptable pour un parent de l'insulter?
	Si un enfant vole, est-il acceptable pour un parent de l'insulter?
	Si un enfant prend de la drogue ou de l'alcool, est-il acceptable pour un parent de l'insulter?
Attitude de l'enfant à l'égard de la punition corporelle	Si un enfant désobéit, est-il acceptable pour un parent de le/la battre?
	Si un enfant fugue, est-il acceptable pour un parent de le/la battre?
	Si un enfant ne veut pas aller à l'école, est-il acceptable pour un parent de le/la battre?
	Si un enfant vole, est-il acceptable pour un parent de le/la battre?
	Si un enfant prend de la drogue ou de l'alcool, est-il acceptable pour un parent de le/la battre?

Normes communautaires perçues liées à la punition corporelle	La majorité des personnes dans ma communauté frappent leur enfant quand il n'obéit pas.
	La majorité des personnes dans ma communauté seraient d'accord pour que les parents frappent leur fils ou leur fille si l'enfant a désobéi.
	La majorité des personnes dans ma communauté penseraient mal des parents s'ils ne frappaient pas leur enfant quand il a désobéi.

### ***Les autres variables indépendantes***

Les autres variables indépendantes retenues pour cette analyse sont : le milieu de résidence (urbain, rural), la région de résidence (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre-Sud, Est, Hauts-Bassins, Nord, Plateau Central, Sahel, SudOuest), la religion (musulmane, catholique, protestante, traditionnelle/autre), le niveau de vie du ménage (très pauvre, pauvre, moyen, riche, très riche), le niveau d'éducation du chef de ménage (aucun, primaire, secondaire ou plus), l'occupation principale du chef de ménage (inactif, agriculteur, éleveur, commerçant, salarié public, salarié privé, indépendant, autre), le niveau d'éducation de l'enfant (aucun, primaire, secondaire ou plus), le sexe de l'enfant (masculin, féminin), et l'âge de l'enfant (12-14 ans, 15-17 ans).

### **Analyses statistiques**

L'analyse a utilisé une approche descriptive et une approche explicative. Les analyses descriptives ont permis de mettre en évidence les relations bivariées entre les variables indépendantes et les variables dépendantes en recourant au test de Khi-deux. Au niveau explicatif, le modèle de régression logistique a été utilisé pour identifier les effets nets des attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle et des normes communautaires perçues liées à la punition corporelle sur les violences faites aux enfants durant l'année écoulée, après ajustement pour les autres variables indépendantes. Trois modèles de régression logistique ont été estimés. Le premier modèle a évalué l'effet brut de chaque variable indépendante sur les violences faites aux enfants durant l'année écoulée (modèles à effets bruts). Le deuxième modèle a estimé simultanément les effets des attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle et des normes communautaires perçues liées à la punition corporelle (modèle 1). Enfin, le troisième modèle a ajouté au modèle 1 les autres variables indépendantes (modèle 2). Cette stratégie analytique nous a permis d'identifier les principaux mécanismes par lesquels les attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle et les normes communautaires

perçues liées à la punition corporelle influent sur les violences faites aux enfants durant l'année écoulée. Nous avons évalué la multicolinéarité parmi toutes les covariables, et le facteur d'inflation de la variance le plus élevé était de 1,43, ce qui suggère l'absence de biais de multicolinéarité alarmants dans les modèles. Nous avons calculé les erreurs-types linéarisées pour tenir compte de la nature corrélée des réponses des enfants d'un même ménage. Toutes les données ont été pondérées à l'aide des poids d'échantillonnage disponibles. Toutes les analyses ont été effectuées à l'aide de STATA version 15.1.

### **Considérations éthiques**

Ce travail est une analyse secondaire utilisant les données de l'étude nationale sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso (ENVE-BF), qui a reçu l'approbation éthique du Comité d'éthique pour la recherche en santé (CERS) du Burkina Faso par délibération n°2018-01-018.

## **DISCUSSION ET CONCLUSION**

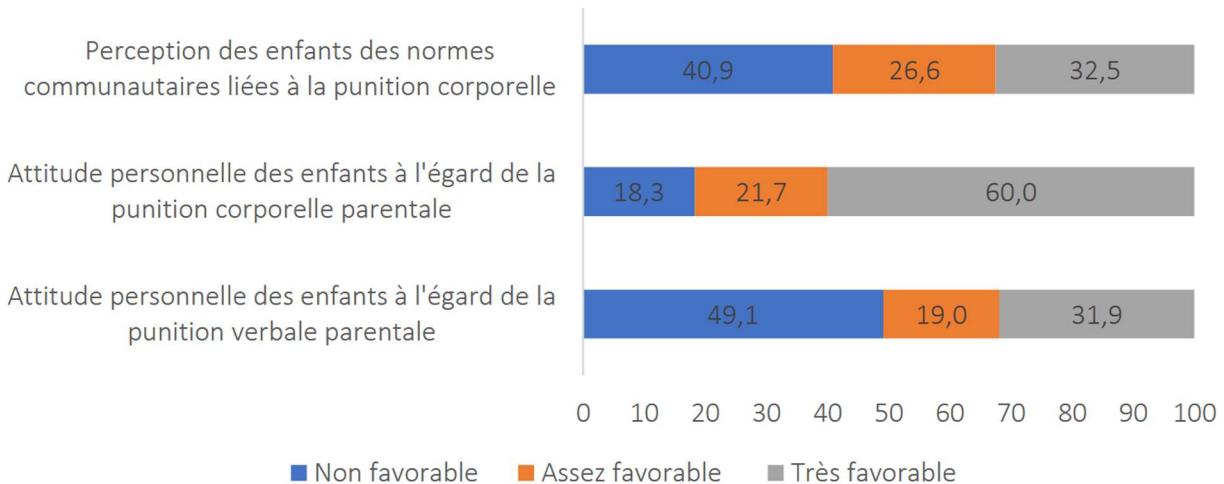
### **Distribution de l'échantillon des enfants selon les attitudes personnelles et les normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle**

Le graphique 1 présente la distribution de l'échantillon selon les attitudes personnelles et les normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle. Les résultats montrent que plus de la moitié des enfants enquêtés (50,9 %) étaient favorables à la punition verbale parentale. De même, l'analyse révèle que plus de quatre enfants sur cinq (81,7 %) étaient favorables à la punition corporelle parentale. En outre, nous avons trouvé que près de trois enfants sur cinq (59,1 %) percevaient que les normes communautaires étaient favorables à la punition corporelle.

&lt;

### GRAPHIQUE 1

Distribution de l'échantillon selon les attitudes personnelles et les normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle, ENVE-BF, 2018



### Distribution des attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle et des normes communautaires perçues liées à la punition corporelle selon les caractéristiques sociodémographiques

Le tableau 2 présente les liens existants entre les attitudes personnelles des enfants et les normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle et les caractéristiques sociodémographiques.

Concernant l'attitude personnelle à l'égard de la punition verbale parentale, les résultats montrent que la région de résidence et l'occupation principale du chef de ménage étaient associées aux attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale parentale. En effet, la résidence dans les régions de la Boucle du Mouhoun (73,1 %), des Hauts-Bassins (69,5 %) et du Centre-Ouest (62,5 %), ainsi que le fait d'appartenir à un ménage dont le chef de ménage est éleveur (58,7 %) ou agriculteur (52,2 %) étaient associés à une propension plus forte à avoir des attitudes favorables à la punition verbale parentale.

Pour ce qui est de l'attitude personnelle à l'égard de la punition corporelle parentale, nous avons trouvé que le milieu de résidence, la région de résidence, la religion, le niveau de vie du ménage, le niveau d'éducation du chef de ménage, l'occupation principale du chef de ménage, le niveau d'éducation de l'enfant et le sexe de l'enfant, étaient tous d'importants générateurs de différences en matière d'attitudes personnelles à l'égard de la punition corporelle parentale. En effet, la résidence en milieu rural (85,5 %), la résidence dans les régions du Centre-Est (97,4 %), du Sud-

Ouest (92 %) et du Sahel (90,3 %), l'appartenance aux religions traditionnelles (93,2 %), l'appartenance aux ménages ayant un niveau de vie faible ou moyen, le fait d'appartenir à un ménage dont le chef de ménage n'a aucun niveau d'éducation (83,6 %), le fait d'appartenir à un ménage dont le chef de ménage est éleveur (88,9 %) ou agriculteur (85,7 %), le fait pour l'enfant d'avoir un faible niveau d'éducation (aucun ou primaire), et le sexe masculin (82,5 %), étaient associés à une propension plus forte à avoir des attitudes favorables à la punition corporelle parentale.

En ce qui a trait aux normes communautaires perçues liées à la punition corporelle, les résultats montrent que la région de résidence, la religion, le niveau de vie du ménage, l'occupation principale du chef de ménage et le niveau d'éducation de l'enfant, étaient tous d'importants facteurs de différenciation de la perception des enfants des normes communautaires liées à la punition corporelle. En effet, la résidence dans les régions du Centre-Nord (76,7 %), du Sud-Ouest (73,8 %) et du Centre-Est (72 %), l'appartenance aux religions traditionnelles (72,5 %), l'appartenance aux ménages ayant un niveau de vie faible ou moyen, le fait d'appartenir à un ménage dont le chef de ménage est éleveur (71,9 %) ou agriculteur (60,3 %), et le fait pour l'enfant d'avoir un niveau d'éducation faible (aucun ou primaire) étaient associés à une propension plus forte chez les enfants à percevoir que les normes communautaires étaient favorables à la punition corporelle.

**TABLEAU 2**

Distribution des attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle parentale et des normes communautaires perçues liées à la punition corporelle selon les caractéristiques sociodémographiques, ENVE-BF, 2018

	Attitude personnelle à l'égard de la punition verbale parentale			Attitude personnelle à l'égard de la punition corporelle parentale			Perception des enfants des normes communautaires liées à la punition corporelle					
	Non favorable	Assez favorable	Très favorable	Non favorable	Assez favorable	Très favorable	Normes perçues non favorables	Normes perçues assez favorables	Normes perçues très favorables			
Variables	n	%	%	%	Khi <sup>2</sup>	%	%	%	Khi <sup>2</sup>	%	%	Khi <sup>2</sup>
<b>Milieu de résidence</b>					<b>6,9471</b>				<b>195,68</b>			<b>21,81</b>
Urbain	1936	51,9	19,1	29,0	p=0,457	31,6	21,2	47,1	p<0,001	45,6	21,8	32,6
Rural	3568	48,3	18,9	32,8		14,5	21,9	63,6		39,5	27,9	32,5
<b>Région de résidence</b>					<b>785,78</b>				<b>498,69</b>			<b>383,94</b>
Boucle du Mouhoun	424	26,9	15,0	58,1	p<0,001	17,9	17,9	64,2	p<0,001	41,6	16,7	41,7
Cascades	371	57,1	25,5	17,4		22,2	33,8	44,1		70,2	16,7	13,1
Centre	623	59,6	19,9	20,5		39,3	19,1	41,6		46,9	24,9	28,2
Centre-Est	286	42,7	9,6	47,8		2,6	9,5	87,8		28,0	39,6	32,4
Centre-Nord	383	76,7	18,6	4,7		12,3	29,3	58,4		23,3	30,6	46,1
Centre-Ouest	393	37,4	25,8	36,8		12,8	19,2	68,0		51,6	20,1	28,3
Centre-Sud	467	50,5	23,6	25,9		14,3	21,6	64,1		43,3	26,0	30,7
Est	466	41,0	16,9	42,0		16,3	22,5	61,2		32,5	37,5	30,0

Hauts-Bassins	581	30,5	25,9	43,6		22,8	30,1	47,0	50,9	16,6	32,5		
Nord	397	68,6	11,7	19,7		12,9	17,3	69,8	41,7	34,5	23,8		
Plateau Central	348	66,4	16,1	17,5		23,9	19,5	56,6	40,9	38,5	20,6		
Sahel	413	56,7	18,1	25,2		9,7	15,7	74,6	35,1	29,8	35,2		
Sud-Ouest	352	63,8	16,1	20,0		8,0	22,3	69,7	26,2	27,6	46,2		
<b>Religion</b>					<b>23,57</b>			<b>42,45</b>			<b>46,11</b>		
Musulmane	3453	49,9	18,6	31,5	p=0,197	19,1	22,1	58,8	p=0,003	41,4	27,5	31,2	p=0,005
Catholique	1331	48,3	19,6	32,1		19,2	21,6	59,2		43,9	23,2	32,9	
Protestante	347	55,0	15,5	29,5		20,1	19,4	60,5		40,3	27,8	31,9	
Traditionnelle/ autre	373	38,7	23,1	38,2		6,8	20,7	72,5		27,5	27,7	44,7	
<b>Niveau de vie du ménage</b>					<b>10,67</b>			<b>257,2</b>			<b>61,6</b>		
Très pauvre	1028	48,2	19,5	32,3	p=0,814	13	20,9	66,1	p<0,001	38,0	26,7	35,3	p=0,027
Pauvre	988	47,2	18,7	34,1		13,8	18,6	67,6		40,2	26,0	33,8	
Moyen	1066	52,0	17,3	30,7		12,9	24,6	62,5		37,8	31,1	31,1	
Riche	1185	499,5	20,8	29,8		18,3	23,3	58,4		42,1	29,9	28,0	
Très riche	1230	48,6	18,7	32,7		33,6	21,1	45,3		46,4	19,2	34,4	
<b>Niveau d'éducation du chef de ménage</b>					<b>8,79</b>			<b>62,43</b>			<b>12,47</b>		
Aucun	3860	49,9	18,9	31,2	p=0,356	16,4	22,6	61,1	p<0,001	41,4	26,8	31,8	p=0,291
Primaire	970	44,9	19,5	35,6		20,3	18,4	61,3		36,7	27,0	36,3	

Secondaire ou plus	662	50,1	18,5	31,4		29,2	20,6	50,2		44,5	24,2	31,3
<b>Occupation principale du chef de ménage</b>												
Inactif	285	57,1	22,2	20,7	p=0,024	27,0	20,1	52,9	p<0,001	51,0	28,6	20,3
Agriculteur	3474	47,8	19,0	33,2		14,3	22,0	63,6		39,7	27,8	32,5
Éleveur	172	41,3	13,3	45,4		11,1	17,5	71,4		28,1	38,8	33,2
Commerçant	637	51,2	16,4	32,4		32,9	20,9	46,1		41,9	20,5	37,6
Salarié public	223	54,8	21,0	24,1		28,1	21,2	50,7		47,8	25,1	27,1
Salarié privé	187	54,0	14,6	31,4		35,0	21,7	43,3		52,7	13,6	33,6
Indépendant	413	51,2	24,0	24,8		23,8	22,1	54,1		45,9	20,9	33,2
Autre	105	57,7	20,3	22,1		14,8	26,4	58,8		31,3	35,3	33,3
<b>Niveau d'éducation de l'enfant</b>												
Aucun	1194	50,5	18,1	31,4	p=0,161	16,7	22,4	60,9	p=0,009	34,9	28,7	36,5
Primaire	2070	49,6	17,1	33,3		17,3	19,0	63,7		41,4	24,8	33,8
Secondaire ou plus	2240	47,6	21,4	30,9		20,4	23,9	55,6		44,4	27,0	28,6
<b>Sexe de l'enfant</b>												
Masculin	2900	48,4	19,2	32,4	p=0,636	17,5	23,3	59,2	p=0,044	40,4	26,6	33,0
Féminin	2604	49,9	18,7	31,4		19,3	19,8	60,9		41,5	26,5	32,0
<b>Âge de l'enfant</b>												
					6,95				2,6582			6,2823

12-14 ans	3055	48,8	18,0	33,2	p=0,101	19,0	21,2	59,8	p=0,308	40,3	25,8	33,9	p=0,104
15-17 ans	2449	49,5	20,2	30,3		17,4	22,3	60,2		41,6	27,6	30,8	
<b>Total</b>	<b>5504</b>	<b>49,1</b>	<b>19</b>	<b>31,9</b>		<b>18,3</b>	<b>21,7</b>	<b>60,0</b>		<b>40,9</b>	<b>26,6</b>	<b>32,5</b>	

## **Prévalence des violences faites aux enfants selon les attitudes personnelles des enfants et des normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle**

### ***En matière de violences physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée***

Les résultats du tableau 3 montrent que les attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle entretiennent un lien étroit avec la violence physique ou sexuelle (c'est-à-dire la violence impliquant un contact) faite aux enfants durant l'année écoulée. En effet, la prévalence de la violence physique ou sexuelle était plus élevée chez les enfants se déclarant très favorables à la punition verbale (28,4 %) et à la punition corporelle (20,8 %). À l'opposé, la prévalence de la violence physique ou sexuelle était plus faible chez les enfants se déclarant non favorables à la punition verbale (10,9 %) et à la punition corporelle (11,3 %). Les enfants se déclarant assez favorables à la punition verbale (18,3 %) et à la punition corporelle (15,6 %) occupaient une position intermédiaire.

De même, la prévalence de la violence physique ou sexuelle était plus élevée chez les enfants percevant que les normes communautaires étaient très favorables à la punition corporelle (24,2 %). À l'opposé, la prévalence de la violence physique ou sexuelle était plus faible chez les enfants percevant que les normes communautaires étaient non favorables à la punition corporelle (12,2 %). Les enfants percevant que les normes communautaires étaient assez favorables à la punition corporelle (19 %) occupaient une position intermédiaire.

### ***En matière de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée***

Les résultats du tableau 3 montrent également que les attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle entretiennent un lien étroit avec la violence émotionnelle, physique ou sexuelle faite aux enfants durant l'année écoulée (c'est-à-dire la violence impliquant ou non un contact). En effet, la prévalence de la violence émotionnelle, physique ou sexuelle était plus élevée chez les enfants se déclarant très favorables à la punition verbale (55,8 %) et à la punition corporelle (38 %). À l'opposé, la prévalence de la violence émotionnelle, physique ou sexuelle était plus faible chez les enfants se déclarant non favorables à la punition verbale (18,5 %) et à la punition corporelle (19,8 %). Les enfants se déclarant assez favorables à la punition verbale (33,3 %) et à la punition corporelle (31,5 %) occupaient une position intermédiaire.

De même, la prévalence de la violence émotionnelle, physique ou sexuelle était plus élevée chez les enfants percevant que les normes communautaires étaient très favorables à la punition corporelle (41,2 %). À l'opposé, la prévalence de la violence émotionnelle, physique ou sexuelle était plus faible chez les enfants percevant que les normes communautaires étaient non favorables à la

punition corporelle (24,9 %). Les enfants percevant que les normes communautaires étaient assez favorables à la punition corporelle (36,3 %) occupaient une position intermédiaire.

**TABLEAU 3**

Facteurs associés aux violences faites aux enfants durant l'année écoulée, ENVE-BF, 2018

	A été victime de violence physique ou sexuelle				A été victime de violence émotionnelle, physique ou sexuelle			
		Non	Oui			Non	Oui	
Variables	n	%	%	Khi <sup>2</sup>	n	%	%	Khi <sup>2</sup>
Attitude personnelle à l'égard de la punition verbale parentale				216,59				651,68
Non favorable	2800	89,1	10,9	p<0,001	2800	81,5	18,5	p<0,001
Assez favorable	1016	81,7	18,3		1016	66,7	33,3	
Très favorable	1556	71,6	28,4		1556	44,2	55,8	
Attitude personnelle à l'égard de la punition corporelle parentale				50,88				113,17
Non favorable	966	88,7	11,3	p<0,001	966	80,2	19,8	p<0,001
Assez favorable	1162	84,4	15,6		1162	68,5	31,5	
Très favorable	3245	79,2	20,8		3245	62,0	38,0	
Perception des enfants des normes communautaires liées à la punition corporelle				96,77				125,14
Normes perçues non favorables	2296	87,8	12,2	p<0,001	2296	75,1	24,9	p<0,001
Normes perçues assez favorables	1457	81,0	19,0		1457	63,7	36,3	
Normes perçues très favorables	1620	75,8	24,2		1620	58,8	41,2	
Total	5373	82,0	18,0		5373	66,7	33,3	

Les proportions sont pondérées. Les fréquences absolue (n) ne sont pas pondérées.

### ***Influence des attitudes personnelles des enfants et des normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle sur les violences faites aux enfants durant l'année écoulée***

Dans le modèle à effets bruts (tableau 4) dans lequel les effets de tous les facteurs ont été évalués de manière indépendante, le degré d'acceptation de la punition verbale parentale (OR = 2,19, 95 % IC=[1,79-2,69] pour l'attitude assez favorable; OR = 5,54, 95 % IC = [4,44-6,91] pour l'attitude très favorable), le degré d'acceptation de la punition corporelle parentale (OR = 1,86, 95 % IC = [1,42-2,44] pour l'attitude assez favorable; OR = 2,48, 95 % IC = [1,95-3,15] pour l'attitude très favorable), la perception des enfants que les normes communautaires étaient favorables à la punition corporelle (OR = 1,72, 95 % IC = [1,36-2,18] pour les normes perçues assez favorables; OR = 2,12, 95 % IC = [1,64-2,74] pour les normes perçues très favorables), la résidence en milieu urbain, la résidence dans la Boucle du Mouhoun, le fait d'appartenir aux ménages riches ou très riches, le niveau d'éducation primaire du chef de ménage, le niveau d'éducation de l'enfant, le sexe féminin et le fait d'être âgé(e) entre 12 et 14 ans étaient associés à une probabilité élevée d'être victime de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles durant l'année écoulée. Par contre, la religion et l'occupation principale du chef de ménage n'étaient pas associées aux violences émotionnelles, physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée.

Dans le modèle 1 (tableau 4) dans lequel les effets des attitudes personnelles des enfants et des normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle ont été simultanément évalués, l'acceptation de la punition verbale parentale (OR = 2,12, 95 % IC = [1,69-2,65] pour l'attitude assez favorable; OR = 5,20, 95 % IC = [4,10-6,60] pour l'attitude très favorable) et la perception des enfants que les normes communautaires étaient favorables à la punition corporelle (OR = 1,43, 95 % IC = [1,13-1,80] pour les normes perçues assez favorables; OR = 1,45, 95 % IC = [1,11-1,90] pour les normes perçues très favorables) étaient associées à une probabilité accrue d'être victime de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles durant l'année écoulée (modèle 1, tableau 4). Par contre, l'acceptation de la punition corporelle parentale n'était pas associée aux violences émotionnelles, physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée.

Le contrôle des autres variables indépendantes n'a pas modifié les effets de l'acceptation de la punition verbale parentale et de la perception des enfants des normes communautaires liées à la punition corporelle sur les violences émotionnelles, physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée (modèle 2, tableau 4). En effet, l'élévation du degré d'acceptation de la punition verbale parentale (OR = 2,16, 95 % IC = [1,70-2,74] pour l'attitude assez favorable; OR = 5,07, 95 % IC = [4,01-6,41] pour l'attitude très favorable) s'accompagnait d'une augmentation de la probabilité d'être victime de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles durant l'année écoulée. De même, la perception des enfants que les normes communautaires étaient favorables à la punition corporelle

(OR = 1,50, 95 % IC = [1,20-1,88] pour les normes perçues assez favorables; OR = 1,41, 95 % IC = [1,11-1,79] pour les normes perçues très favorables) était associée à une probabilité élevée de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles durant l'année écoulée. Par ailleurs, la résidence en milieu urbain, la résidence dans la Boucle du Mouhoun, l'appartenance à la religion protestante, le fait d'appartenir à un ménage dont le chef de ménage est sans emploi, le niveau d'éducation de l'enfant, le sexe féminin et le fait d'être âgé(e) entre 12 et 14 ans étaient associés à une probabilité accrue d'être victime de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles durant l'année écoulée (modèle 2, tableau 4).

TABLEAU 4

## Facteurs associés aux violences faites aux enfants durant l'année écoulée, ENVE-BF, 2018

Boucle du Mouhoun	2,22 (1,26-3,90)**		2,43 (1,38-4,23)**	2,06 (1,16-3,65)*		2,45 (1,37-4,39)**
Cascades	1,00 (0,60-1,66)		1,57 (0,88-2,80)	0,79 (0,49-1,26)		1,46 (0,83-2,59)
Centre	1,00		1,00	1,00		1,00
Centre-Est	1,14 (0,65-2,03)		1,48 (0,81-2,68)	1,28 (0,75-2,18)		1,71 (0,95-3,05)†
Centre-Nord	1,36 (0,79-2,36)		2,81 (1,56-5,05)**	0,89 (0,51-1,55)		2,40 (1,32-4,35)**
Centre-Ouest	1,28 (0,88-1,86)		1,58 (0,97-2,57)†	1,16 (0,78-1,72)		1,66 (1,00-2,77)†
Centre-Sud	0,97 (0,62-1,51)		1,208 (0,70-2,08)	0,90 (0,56-1,44)		1,36 (0,78-2,37)
Est	1,03 (0,63-1,69)		1,24 (0,71-2,15)	1,34 (0,82-2,17)		2,05 (1,26-3,31)**
Hauts-Bassins	1,32 (0,79-2,21)		1,19 (0,72-1,97)	1,98 (1,30-3,02)**		2,03 (1,23-3,32)**
Nord	1,12 (0,77-1,62)		1,89 (1,18-3,03)**	0,85 (0,55-1,31)		1,78 (1,05-3,02)*
Plateau Central	0,84 (0,42-1,66)		1,28 (0,59-2,76)	0,99 (0,54-1,80)		1,93 (0,97-3,86)
Sahel	0,20 (0,10-0,39)***		0,26 (0,11-0,64)**	0,34 (0,20-0,59)***		0,60 (.32-1,11)
Sud-Ouest	1,00 (0,62-1,60)		1,55 (0,87-2,74)	0,92 (0,53-1,58)		1,80 (0,96-3,39)†
<b>Religion</b>						
Musulmane	1,00		1,00	1,00		1,00
Catholique	1,25 (0,92-1,70)		1,14 (0,86-1,51)	1,24 (0,96-1,60)		1,24 (0,96-1,60)
Protestante	1,37 (0,93-2,02)		1,46 (1,01-2,12)*	1,29 (0,94-1,76)		1,46 (1,10-1,94)*
Traditionnelle/autre	1,08 (0,69-1,67)		0,99 (0,64-1,54)	1,07 (0,73-1,57)		1,01 (0,70-1,47)
<b>Niveau de vie du ménage</b>						
Très pauvre	1,00		1,00	1,00		1,00
Pauvre	1,67 (0,71-1,31)		0,82 (0,59-1,13)	1,06 (0,80-1,39)		0,93 (0,70-1,23)
Moyen	0,89 (0,67-1,19)		0,75 (0,54-1,04)†	1,17 (0,87-1,58)		1,06 (0,80-1,40)

Riche	0,96 (0,70-1,31)		0,75 (0,54-1,05)†	1,34 (1,01-1,78)*		1,14 (0,85-1,53)
Très riche	1,13 (0,75-1,70)		0,79 (0,52-1,21)	1,58 (1,08-2,33)*		1,08 (0,78-1,49)
<b>Niveau d'éducation du chef de ménage</b>						
Aucun	1,00		1,00	1,00		1,00
Primaire	1,46 (1,20-1,77)***		1,22 (0,96-1,55)†	1,31 (1,08-1,59)**		0,95 (0,77-1,17)
Secondaire ou plus	1,23 (0,85-1,79)		1,22 (0,78-1,91)	1,40 (1,03-1,91)*		1,19 (0,85-1,67)
<b>Occupation principale du chef de ménage</b>						
Inactif	1,00		1,00	1,00		1,00
Agriculteur	1,00 (0,68-1,49)		1,02 (0,62-1,68)	0,75 (0,53-1,07)		0,72 (0,48-1,08)
Éleveur	1,07 (0,60-1,93)		1,18 (0,61-2,31)	0,87 (0,52-1,45)		0,83 (0,49-1,41)
Commerçant	1,10 (0,62-1,93)		0,92 (0,51-1,65)	1,04 (0,66-1,62)		0,85 (0,54-1,35)
Salarié public	0,64 (0,37-1,12)		0,52 (0,27-0,99)*	0,62 (0,34-1,13)		0,42 (0,22-0,79)**
Salarié privé	1,21 (0,70-2,10)		1,00 (0,53-1,87)	1,03 (0,68-1,56)		0,78 (0,47-1,29)
Indépendant	1,31 (0,78-2,23)		1,16 (0,69-1,95)	0,97 (0,63-1,50)		0,82 (0,55-1,22)
Autre	1,64 (0,75-3,55)		1,94 (0,84-4,48)	0,88 (0,42-1,86)		0,99 (0,44-2,23)
<b>Niveau d'éducation de l'enfant</b>						
Aucun	1,00		1,00	1,00		1,00
Primaire	1,99 (1,51-2,63)***		1,79 (1,38-2,32)***	1,72 (1,36-2,17)***		1,62 (1,28-2,05)***
Secondaire ou plus	1,33 (0,99-1,81)†		1,38 (1,04-1,82)*	1,45 (1,13-1,88)**		1,43 (1,13-1,81)**
<b>Sexe de l'enfant</b>						
Masculin	1,00		1,00	1,00		1,00
Féminin	1,26 (1,03-1,53)*		1,29 (1,05-1,58)*	1,17 (1,01-1,35)*		1,19 (1,01-1,40)*

Âge de l'enfant						
12-14 ans	1,00		1,00	1,00		1,00
15-17 ans	0,52 (0,43-0,63)***		0,57 (0,46-0,70)***	0,66 (0,58-0,76)***		0,70 (0,59-0,82)***

Les modèles bruts incluent une seule variable à la fois.

Modèle 1 : Attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle + normes communautaires perçues liées à la punition corporelle

Modèle 2 : Attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle + normes communautaires perçues liées à la punition corporelle + caractéristiques sociodémographiques.

Tous les modèles sont pondérés en utilisant les coefficients de pondération.

†p < 0,10; \*p < 0,05; \*\*p < 0,01; \*\*\*p < 0,001.

## DISCUSSION

L'objectif de cette étude était d'analyser l'influence des attitudes personnelles des enfants et des normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso. Les résultats montrent que plus de la moitié des enfants (50,9 %) étaient favorables à la punition verbale parentale. De même, l'analyse révèle que plus de quatre enfants sur cinq (81,7 %) étaient favorables à la punition corporelle parentale. Ces résultats suggèrent que l'usage de la punition corporelle parentale est plus accepté par les enfants que celui de la punition verbale parentale lorsque l'enfant s'engage dans certains comportements (comme la fugue, la désobéissance, le refus d'aller à l'école, la consommation de drogue ou d'alcool et le vol). Par ailleurs, nous avons trouvé que près de trois enfants sur cinq (59,1 %) percevaient que les normes communautaires étaient favorables à la punition corporelle. L'ensemble de tous ces résultats laisse à penser que, au Burkina Faso, les attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale et corporelle parentale sont alignées sur les normes communautaires perçues liées à la punition corporelle en vigueur, qui peuvent être apprises et acceptées dès le plus jeune âge, souvent dans la petite enfance (Lilleston et al., 2017). Comme souligné par Lilleston et al. (2017), les gens sont socialisés selon des normes spécifiques dès le plus jeune âge, ce qui permet de considérer certaines idées et certains comportements acquis comme la seule façon de penser ou d'agir.

L'analyse a également montré que l'acceptation de la punition verbale parentale et la perception des enfants que les normes communautaires étaient favorables à la punition corporelle sont positivement associées aux violences émotionnelles, physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée. Par contre, nous avons trouvé que l'effet de l'acceptation de la punition corporelle parentale est devenu non significatif après le contrôle de l'acceptation de la punition verbale parentale et de la perception des enfants des normes communautaires liées à la punition corporelle. Un ajustement supplémentaire en fonction des caractéristiques sociodémographiques (modèle 2, tableau 4) n'a pas modifié les effets de l'acceptation de la punition verbale parentale et de la perception des enfants des normes communautaires liées à la punition corporelle sur les violences émotionnelles, physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée. Cela traduit l'importance et la robustesse du pouvoir fortement discriminant des attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale parentale et des normes communautaires perçues liées à la punition corporelle. Comme suggéré par Lansford et al. (2014), l'hypothèse la plus plausible pour expliquer ce résultat est que, au Burkina Faso, la punition verbale et corporelle est socialement acceptée et intégrée dans un contexte sociétal favorable à la violence. Cette idée rejoint celle de Humphreys (2008), qui a souligné que la punition verbale et corporelle peut devenir normale à

travers l'usage routinier et fréquent de la violence. Une étude réalisée au Burkina Faso a également montré que les parents ont souvent évoqué le mauvais comportement de l'enfant, son non-respect des parents et des normes sociales comme éléments l'exposant à la violence (UNICEF, 2020). La plupart des parents perçoivent la violence comme un élément inhérent et efficace dans l'éducation des enfants (UNICEF, 2020).

Dans le modèle saturé (modèle 2, tableau 4), la résidence en milieu urbain, la résidence dans la Boucle du Mouhoun, l'appartenance à la religion protestante, le fait d'appartenir à un ménage dont le chef de ménage est sans emploi, le niveau d'éducation de l'enfant, le sexe féminin, et le fait d'être âgé(e) entre 12 et 14 ans étaient associés à une probabilité élevée d'être victime de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles durant l'année écoulée. Comme suggéré par certains auteurs (Craig et al., 2009; Young & Hassan, 2018), ces résultats soulignent que la violence faite aux enfants est un problème social ancré dans une écologie sociale plus large, avec des facteurs de risque existant aux niveaux individuel, interpersonnel, familial, communautaire et sociétal.

Cette étude comporte des limites qu'il convient de souligner. Premièrement, notre étude est transversale et ne peut donc pas établir de relations temporelles de la violence faite aux enfants durant l'année écoulée avec les attitudes personnelles des enfants et les normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle. Par exemple, l'expérience de la violence peut conduire les enfants à adopter des attitudes plus positives à l'égard de la punition verbale et corporelle parentale et à percevoir que les normes communautaires sont favorables à la punition corporelle. Donc, des données longitudinales dans une étude future pourraient approfondir cette dimension de la problématique. Deuxièmement, concernant les mesures des attitudes personnelles, nous n'avons pas pu étudier les attitudes personnelles des parents à l'égard de la punition verbale et corporelle, qui peuvent être associées à la fois aux attitudes personnelles des enfants et aux violences faites aux enfants durant l'année écoulée. Donc, l'absence des attitudes personnelles des parents dans les modèles peut introduire un biais dans l'estimation des coefficients de régression, et la nature et l'étendue de ce biais sont inconnues. Troisièmement, compte tenu des informations autodéclarées et la nature sensible de la collecte de données sur la violence émotionnelle, physique et sexuelle, les données présentées pourraient être sujettes à des biais sociaux et de mémoire. Toutefois, les données ont été collectées à l'aide de questionnaires ancrés dans les réalités locales et testés pour leur pertinence culturelle.

## CONCLUSION

Cette étude comble une lacune importante en analysant les effets des attitudes personnelles des enfants et des normes communautaires perçues liées à la punition verbale et corporelle sur les violences faites aux enfants au Burkina Faso. Nous avons montré que l'acceptation de la punition verbale parentale et la perception des enfants que les normes communautaires sont favorables à la

punition corporelle sont positivement associées aux violences émotionnelles, physiques ou sexuelles faites aux enfants durant l'année écoulée. Bien qu'une description exhaustive de tous les mécanismes reliant les attitudes personnelles des enfants et les normes communautaires perçues avec les violences faites aux enfants n'ait pas été développée dans cette étude, nous pensons que les normes sociales devraient être considérées dans le cadre de tout effort programmatique visant à réduire cette pratique néfaste. Les perceptions des individus, notamment en ce qui concerne leurs propres groupes sociaux, constituent une force puissante qui façonne le comportement humain (Lilleston et al., 2017).

Les résultats de cette étude soulignent la nécessité de mettre en œuvre des approches programmatiques et interventionnelles, notamment la mobilisation communautaire, la communication de masse, la diffusion des innovations, l'engagement des parties prenantes et les stratégies de prévention, afin de transformer les normes sociales liées à la violence dans l'enfance, soit directement ou indirectement en changeant les attitudes et les comportements.

## BIBLIOGRAPHIE

- Anwar, Y., Sall, M., Cislaghi, B., Miramonti, A., Clark, C., Bar Faye, M., & Canavera, M. (2020). Assessing gender differences in emotional, physical, and sexual violence against adolescents living in the districts of Pikine and Kolda, Senegal. *Child Abuse & Neglect*, 102, 104387. <https://doi.org/10.1016/j.chabu.2020.104387>
- Bandura, A. (1986). *Social Foundations of Thought and Action : A Social Cognitive Theory*. Prentice-Hall.
- Bandura, A. (2003). Social Cognitive Theory for Personal and Social Change by Enabling Media. In *Entertainment-Education and Social Change*. Routledge.
- Boyce, S., Zeledón, P., Tellez, E., & Barrington, C. (2016). Gender-Specific Jealousy and Infidelity Norms as Sources of Sexual Health Risk and Violence Among Young Coupled Nicaraguans. *American Journal of Public Health*, 106(4). <https://doi.org/10.2105/AJPH.2015.303016>
- Carlson, J., Casey, E., Edleson, J. L., Tolman, R. M., Walsh, T. B., & Kimball, E. (2015). Strategies to engage men and boys in violence prevention : A global organizational perspective. *Violence Against Women*, 21(11), Article 11. <https://doi.org/10.1177/1077801215594888>
- Cialdini, R. B., Reno, R. R., & Kallgren, C. A. (1990). A focus theory of normative conduct : Recycling the concept of norms to reduce littering in public places. *Journal of Personality and Social Psychology*, 58(6), Article 6. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.58.6.1015>
- Craig, W., Harel-Fisch, Y., Fogel-Grinvald, H., Dostaler, S., Hetland, J., Simons-Morton, B., Molcho, M., de Mato, M. G., Overpeck, M., Due, P., Pickett, W., the HBSC Violence & Injuries Prevention Focus Group, & the HBSC Bullying Writing Group. (2009). A crossnational profile

- of bullying and victimization among adolescents in 40 countries. *International Journal of Public Health*, 54(2), 216-224. <https://doi.org/10.1007/s00038009-5413-9>
- Decker, M. R., Wood, S. N., Thomas, H. L., Thiongo, M., Guiella, G., Fiacre, B., Onadja, Y., & Gichangi, P. (2022). Violence against women from partners and other household members during COVID-19 in Burkina Faso and Kenya. *BMC Public Health*, 22(1), 1857. <https://doi.org/10.1186/s12889-022-14197-3>
- Devries, K., Knight, L., Petzold, M., Merrill, K. G., Maxwell, L., Williams, A., Cappa, C., Chan, K. L., Garcia-Moreno, C., Hollis, N., Kress, H., Peterman, A., Walsh, S. D., Kishor, S., Guedes, A., Bott, S., Butron Riveros, B. C., Watts, C., & Abrahams, N. (2018). Who perpetrates violence against children? A systematic analysis of age-specific and sex-specific data. *BMJ Paediatrics Open*, 2(1), Article 1. <https://doi.org/10.1136/bmjpo-2017-000180>
- Eagly, A. H., & Chaiken, S. (2007). The Advantages of an Inclusive Definition of Attitude. *Social Cognition*, 25(5), 582-602. <https://doi.org/10.1521/soco.2007.25.5.582>
- Fishbein, M., & Ajzen, I. (1977). Belief, Attitude, Intention, and Behavior : An Introduction to Theory and Research. *Philosophy and Rhetoric*, 10(2), 130-132.
- Hillis, S., Mercy, J., Saul, J., Gleckel, J., Abad, N., & Kress, H. (2016). THRIVES : Using the best evidence to prevent violence against children. *Journal of Public Health Policy*, 37(1), 51-65. <https://doi.org/10.1057/s41271-016-0003-6>
- Humphreys, S. (2008). Gendering corporal punishment : Beyond the discourse of human rights. *Gender and Education*, 20(5), 527-540. <https://doi.org/10.1080/09540250701797150>
- Klugman, J. (2014). *Voice and Agency : Empowering Women and Girls for Shared Prosperity*. Washington, DC: World Bank Group.
- Kohli, A., Agastya, N. L. P. M., Cislaghi, B., & Schulte, M.-C. (2021). Special Symposium : Social and gender norms and violence against children: exploring their role and strategies for prevention. *Global Public Health*, 16(6), 815-819. <https://doi.org/10.1080/17441692.2021.1921240>
- Krug, E. G., Mercy, J. A., Dahlberg, L. L., & Zwi, A. B. (2002). The world report on violence and health. *Lancet* (London, England), 360(9339), 1083-1088. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(02\)11133-0](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(02)11133-0)
- Lansford, J. E., Deater-Deckard, K., Bornstein, M. H., Putnick, D. L., & Bradley, R. H. (2014). Attitudes Justifying Domestic Violence Predict Endorsement of Corporal Punishment and Physical and Psychological Aggression towards Children : A Study in 25 Low- and Middle-Income Countries. *The Journal of Pediatrics*, 164(5), 1208-1213. <https://doi.org/10.1016/j.jpeds.2013.11.060>
- Lilleston, P. S., Goldmann, L., Verma, R. K., & McCleary-Sills, J. (2017). Understanding social norms and violence in childhood : Theoretical underpinnings and strategies for intervention. *Psychology, Health & Medicine*, 22(supl). <https://doi.org/10.1080/13548506.2016.1271954>

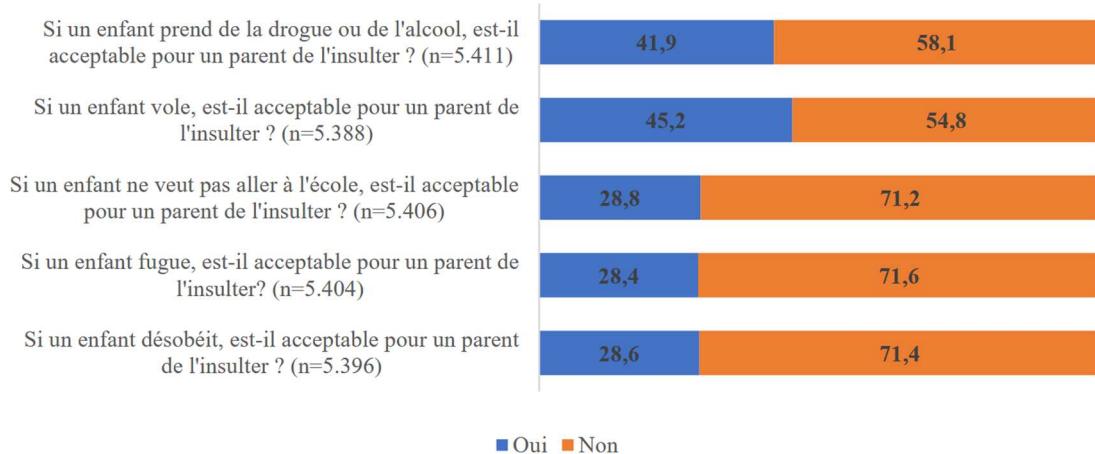
- Lokot, M., Bhatia, A., Kenny, L., & Cislaghi, B. (2020). Corporal punishment, discipline and social norms : A systematic review in low- and middle-income countries. *Aggression and Violent Behavior*, 55, 101507. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2020.101507>
- Mackie, G., Moneti, F., Shakya, H., & Denny, E. (2015). What are social norms? How are they measured?
- Murphy, M., Jones, N., Yadete, W., & Baird, S. (2021). Gender-norms, violence and adolescence : Exploring how gender norms are associated with experiences of childhood violence among young adolescents in Ethiopia. *Global Public Health*, 16(6), 842-855. <https://doi.org/10.1080/17441692.2020.1801788>
- Organisation mondiale de la Santé. (2018). INSPIRE : Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. <https://www.promosante-idf.fr/sinformer/ressourcesdocumentaires/inspire-sept-strategies-pour-mettre-fin-la-violence-lencontre-desenfants>
- Posner, R. A., & Rasmussen, E. B. (1999). Creating and enforcing norms, with special reference to sanctions. *International Review of Law and Economics*, 19(3), 369-382. [https://doi.org/10.1016/S0144-8188\(99\)00013-7](https://doi.org/10.1016/S0144-8188(99)00013-7)
- Repetti, R. L., Taylor, S. E., & Seeman, T. E. (2002). Risky families : Family social environments and the mental and physical health of offspring. *Psychological Bulletin*, 128(2), 330-366. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.128.2.330>
- Rimal, R. N., & Real, K. (2005). How Behaviors are Influenced by Perceived Norms : A Test of the Theory of Normative Social Behavior. *Communication Research*, 32(3), Article 3. <https://doi.org/10.1177/0093650205275385>
- UN General Assembly. (1989). Article 19, Convention on the Rights of the Child—Manual for Human Rights Education with Young people—Www.coe.int. <https://www.coe.int/en/web/compass/convention-on-the-rights-of-the-child>
- UNICEF. (2020). Situation des violences dans le monde : Cas du Burkina Faso. <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/situation-des-violences-dans-le-monde-cas-du-burkina-faso>
- Wolfe, D. A., Crooks, C. V., Lee, V., McIntyre-Smith, A., & Jaffe, P. G. (2003). The Effects of Children's Exposure to Domestic Violence : A Meta-Analysis and Critique. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 6(3), 171-187. <https://doi.org/10.1023/A:1024910416164>
- Yaogho, B., Sia, D., Onadja, Y., Sawadogo, P. M., & Nguemeleu, E. T. (2024). Autonomie motivationnelle en planification familiale et violences faites aux femmes déplacées internes dans les communes de Kaya et Kongoussi (Burkina Faso).

Young, K. A., & Hassan, S. (2018). An Assessment of the Prevalence, Perceived Significance, and Response to Dowry Solicitation and Domestic Violence in Bangladesh. *Journal of Interpersonal Violence*, 33(19), 2968-3000. <https://doi.org/10.1177/0886260516633217>

## ANNEXE

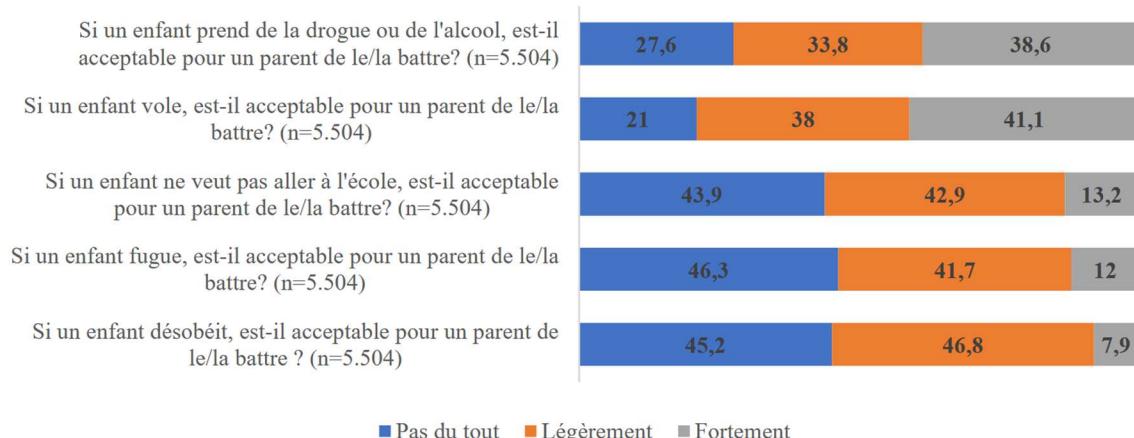
### FIGURE A1

Distribution de l'échantillon selon les attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition verbale parentale, ENVE-BF, 2018



### FIGURE A2

Distribution de l'échantillon des enfants selon les attitudes personnelles des enfants à l'égard de la punition corporelle parentale, ENVE-BF, 2018



### FIGURE A3

Distribution de l'échantillon des enfants selon les normes communautaires liées à la punition corporelle, ENVE-BF, 2018

